

Pôle Achats 5, allées Antonio Machado 31058 Toulouse Cedex 9

AOT 2025ATPSCON017

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public visant à l'exploitation de la Cantine culturelle au sein du bâtiment « Philippe Malrieu »

Règlement de Consultation R.C.

Date et heure limites de réception des offres

13 mai 2025 à 12h00



Table des matières

1		Objet et etendue de la consultation	3
	1.1	Préambule	3
	1.2	Objet de l'AOT	3
	1.3	Mode de passation	3
	1.4	Nomenclature	3
	1	I.4.1 Nomenclature communautaire	3
2	2.	Caractéristiques de la consultation	4
	2.1	Délai de validité des offres	4
	2.2	Forme juridique du groupement	4
	2.3	AOT réservée	4
	2.4	Conditions d'occupation	4
	2.5	Considérations environnementales et sociétales	4
	2.6	Visite Obligatoire	5
3	3.	Caractéristiques de l'AOT	6
	3.1	Délais de l'AOT	6
	3	3.1.1 Durée de l'AOT	6
	3	3.1.2 Délais d'exécution	6
	3.2	Lieux d'exécution	6
	3.3	Unité monétaire et langue(s) utilisée(s)	6
4	l.	Dossier de consultation des Entreprises (D.C.E.)	7
	4.1	Contenu du D.C.E.	7
	4.2	Retrait du D.C.E.	7
	4.3	Renseignements complémentaires	7
5	5.	Contenu de l'offre	8
6	5.	Condition d'envoi et de remise des offres	
	6.1	Copie de sauvegarde	9
7	7.	Analyse des candidatures et jugement des offres	. 10
	7.1	Examen de la candidature	. 10
	7.2	Jugement des offres	. 10
		7.2.1 Critères d'analyses des offres	
	7	7.2.2 Négociation	. 10
8	3.	Notification	
9).	Procédure de recours	. 11



1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Préambule

Pour faire suite à la dissolution de la société (SCOP) et à sa liquidation judiciaire par le précédent titulaire de cette AOT, qui avait été accordée d'octobre 2016 à mars 2024, l'Université Toulouse – Jean Jaurès a décidé de confier à nouveau l'exploitation de cet espace au profit d'une structure œuvrant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) afin de sélectionner l'exploitant qui proposera la candidature la mieux appropriée au regard des critères d'attribution précisés ci-après.

Cette offre de service de restauration éco-responsable et d'activités culturelles, dédiée principalement au bénéfice des étudiants et des personnels du campus, s'inscrit en cohérence avec les ambitions de l'Université portées au travers de ses Schémas directeurs 2024-2029 relatifs à l'amélioration de la vie étudiante (SDVE) et au développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale (DDRSE).

L'aménagement et l'entretien courant de cet espace commercial sera à la charge exclusive de l'occupant.

La présente consultation a pour objet de définir les modalités d'occupation d'un local commercial partiellement aménagé et réaménageable pour l'exploitation d'une cantine culturelle, située au sein du bâtiment « Philippe Malrieu » (UFR de Psychologie) sur le campus du Mirail, proposant une restauration sur place et de la vente à emporter ainsi que des activités culturelles destinées aux usagers de l'Université ainsi qu'aux riverains du quartier.

L'autorisation de l'occupation du domaine public sera soumise au paiement d'une redevance dont le montant annuel minimal figurant dans le dossier de consultation.

1.2 Objet de l'AOT

L'Université propose une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public visant à l'exploitation de la Cantine culturelle au sein du bâtiment « Philippe Malrieu ».

1.3 Mode de passation

La consultation est passée suivant le Code Général de la Propriété des personnes publiques notamment de l'article L.2122-1-1 qui dispose que « l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

1.4 Nomenclature

1.4.1 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun (CPV).

•					
ויו	accit	ication	nrinc	nnale	۱
	assii	ıcalıcı		Juait	ō

55000000 : Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail

2. Caractéristiques de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.2 Forme juridique du groupement

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- ✓ En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :
- ✓ En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 AOT réservée

Afin d'intégrer cette prestation de service dans le cadre du développement durable et de la responsabilité sociétale, l'Université Toulouse - Jean Jaurès réserve cette AOT aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou structures équivalentes.

2.4 Conditions d'occupation

Pour occuper cette partie du domaine public, l'exploitant devra se conformer aux exigences du projet de convention ci-jointe et se devra de respecter certaines règles générales :

- √ ne créer aucune gêne pour la circulation du public sur le campus lors des livraisons, notamment les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuellement, ou pour les véhicules de secours :
- √ veiller à ce qu'aucune gêne sonore ne soit occasionnée pour les personnels et étudiants occupant le bâtiment à proximité du local exploité;
- √ adapter son activité commerciale et ses activités sociales et culturelles en fonction du
 calendrier universitaire et respecter les périodes de fermeture administrative de l'Université
 (2 semaines pour les fêtes de fin d'année et 4 semaines l'été);
- ✓ respecter les règles d'hygiène et de sécurité incendie, ainsi que les protocoles sanitaires relatifs aux pandémies, notamment du fait que ce local se trouve au sein d'un établissement recevant du public (ERP) de type R de 1ère catégorie (effectif supérieur à 1 500 personnes).
- ✓ respecter strictement la réglementation applicable aux appareils de cuisson (articles GC19 et GC20 de l'arrêté modifié du 25 juin 1980 relatif à la sécurité incendie dans les ERP) en sachant que leur utilisation n'est autorisée que si leur puissance utile totale est inférieure ou égale à 20 kW.

2.5 Considérations environnementales et sociétales

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social ou/et environnemental dont le détail est indiqué dans le projet de la convention. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque candidat concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.



2.6 Visite Obligatoire

Une visite préalable au dépôt des candidatures est obligatoire afin de prendre connaissance des caractéristiques du site (accessibilité, contraintes, moyens et dispositions nécessaires à la mise en œuvre des prestations, accessibilité pour les personnes handicapées...), et de répondre au plus juste aux besoins.

Aussi chaque candidat devra obligatoirement effectuer l'une des deux visites prévues les :

- ✓ Mardi 29 avril de 10h00 à 12h00
- ✓ Mardi 6 mai de 10h00 à 12h00

Le point de rendez-vous est situé dans le hall d'entrée du bâtiment « Philippe Malrieu ».



Avant de se rendre à la visite, chaque candidat devra impérativement se faire connaitre en envoyant un mail à l'adresse suivante : achats@univ-tlse2.fr. Le candidat devra également y préciser le jour de sa présence.



3. Caractéristiques de l'AOT

3.1 Délais de l'AOT

3.1.1 Durée de l'AOT

La durée est fixée dans le projet de convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire.

3.1.2 Délais d'exécution

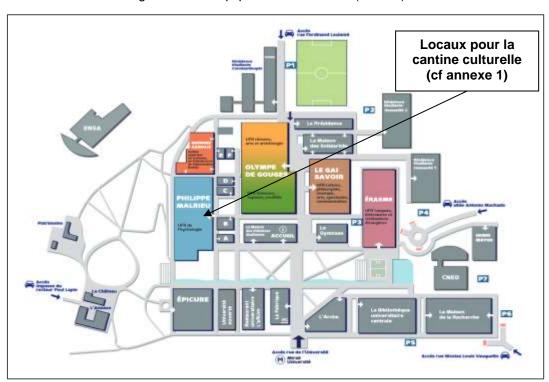
Ils sont fixés dans la convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire.

3.2 Lieux d'exécution

Le lieu d'implantation est situé : campus du Mirail, 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9 (parcelle cadastrale n°842 BH 01).

Les espaces mis à disposition au Rdc du bâtiment « Philippe Malrieu » sont les suivants :

- d'un local à aménager d'environ 120 m² (production et restauration)
- d'une terrasse d'environ 144 m²
- d'un local de stockage de 19 m² équipé d'un lave-mains (MP008)



3.3 Unité monétaire et langue(s) utilisée(s)

L'ensemble des prestations exécutées dans le cadre du présent AOT sera payé en EUROS (€).

L'offre sera entièrement rédigée en langue française.

4. Dossier de consultation des Entreprises (D.C.E.)

4.1 Contenu du D.C.E.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de Consultation (R.C.);
- Le projet de convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT);
 - ✓ Annexe 1 Plan des locaux
 - ✓ Annexe 2 Répartition des charges
 ✓ Annexe 3 Règlement intérieur
 ✓ Annexe 4 BPU
- Cadre de réponse

4.2 Retrait du D.C.E.

Aucun dossier de consultation des entreprises en version papier ne sera fourni.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible immédiatement et gratuitement à l'adresse électronique suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr (Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public visant à l'exploitation de la Cantine culturelle au sein du bâtiment « Philippe Malrieu ».

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

L'université ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur la plate-forme de dématérialisation.

Les candidats sont donc invités, pour télécharger les DCE, à s'identifier sur la plateforme.

Pour ce faire, les sociétés devront renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications). Tout retrait ne faisant pas l'objet d'une identification sur la plateforme ne permet pas de recevoir d'éventuels compléments relatifs à la consultation.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .pdf, .docx et .xlsx (enregistrés sous MS Office 2010).

Aucun dossier de consultation ne sera délivré au-delà de la date limite de réception des offres.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le soumissionnaire est invité à se rapprocher du support technique.

4.3 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le 6 mai 2025 une demande écrite à déposer sur la plateforme de dématérialisation.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard le 7 mai 2025.



L'Université Toulouse - Jean Jaurès est fermée du samedi 12 avril 2025 au dimanche 27 avril 2025 inclus. Veuillez en tenir compte si vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires.

5. Contenu de l'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces précisées ci-dessous :

- Une lettre de candidature motivée signée par la personne habilitée à représenter la société, adressée à Madame la Présidente de l'Université Toulouse – Jean Jaurès;
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Une liste de références professionnelles du candidat et de ses capacités financières ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité indiquant la nature, le montant de la couverture et de la franchise, et la durée de la garantie;
- Un curriculum vitae des cadres de l'entreprise et du gérant du site présentant leurs références et expériences antérieures ou actuelles dans la même branche d'activité demandée;
- Le projet de Convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Le cadre de réponse ;
- Le détail de la constitution envisagée des équipes (formations, qualifications...);
- ❖ La politique tarifaire envisagée par type de produits et par type de clientèle (notamment avec tarifs préférentiels au profit des étudiants et tarifs applicables aux personnels de l'Université ou grand public);
- Un descriptif de l'aménagement du local et des matériaux utilisés, accompagné d'un plan ;
- Le compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans ;
- Le montant estimatif du fonds de roulement sur 3 ans ;
- ❖ Le montant estimatif de l'investissement nécessaire ;
- Le plan d'amortissement pour l'aménagement de la cantine culturelle ;
- Attestation de visite datée et signée au nom du candidat.

Le candidat devra proposer des réponses adaptées répondant aux attentes et besoins de l'Université Toulouse - Jean Jaurès tels que décrits dans la convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension de son offre.

6. Condition d'envoi et de remise des offres

Les candidats doivent transmettre leurs plis uniquement à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr jusqu'au 13 mai 2025 - 12 heures

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Les frais d'accès au réseau Internet et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Leur attention est attirée sur le temps nécessaire au chiffrement des documents, notamment lorsque ces documents sont stockés sur un serveur partagé.

6.1 Copie de sauvegarde

Les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Attention : la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre électronique) doit être réceptionnée au plus tard à la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

« Copie de sauvegarde : Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public visant à l'exploitation de la Cantine culturelle au sein du bâtiment « Philippe Malrieu » - « NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER »

à : UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Service Achats
Direction des affaires financières
5 allées Antonio Machado,
31058 Toulouse cedex 9

La copie de sauvegarde sera ouverte uniquement dans le cadre de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.



7. Analyse des candidatures et jugement des offres

Avant de procéder à l'examen des candidatures et des offres, l'Acheteur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier.

7.1 Examen de la candidature

L'examen de la candidature se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat, notamment présentation de plusieurs références pertinentes par rapport à l'objet du présent AOT et suffisamment renseignées et détaillées pour permettre leur appréciation mais aussi sur leurs garanties et capacités techniques et financières et capacités professionnelles

7.2 Jugement des offres

L'offre des candidats devra inclure l'ensemble des documents demandés à l'article 5.

7.2.1 Critères d'analyses des offres

Les candidatures feront l'objet d'une sélection en fonction des critères ci-dessous :

Critères	Pondération
1 – Qualité technique de l'offre	70 %
Sous-critère 1 : Originalité du concept et adéquation de l'offre avec la présente consultation et en termes d'animation culturelle	20
Sous-critère 2 : Qualité des produits alimentaires et des prestations proposés dans la démarche de développement durable et de responsabilité sociétale	25
Sous-critère 3 : Moyens matériels et humains avec notamment expérience et références du candidat	25
2 - Capacités financières et prix comprenant la politique tarifaire et le montant de la redevance d'occupation proposée	30 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

7.2.2 Négociation

A l'issue de l'analyse des offres jugées recevables, l'Université se réserve le droit avec les candidats arrivés aux trois premières places du classement :

- ✓ le droit d'auditionner les candidats pour préciser les modalités de l'occupation et/ou juger la qualité des produits par le biais d'une dégustation.
- ✓ le droit de recourir à la négociation sur tout ou partie des éléments de l'offre des candidats. Toutefois, elle a également la possibilité d'attribuer l'AOT sur la base des offres initiales sans négociation.

Le lauréat sera le candidat qui aura obtenu la meilleure note globale à l'issue de cette analyse.

L'Université Toulouse - Jean Jaurès se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres. Le cas échéant, cette information sera diffusée par une insertion sur le site internet de l'Université voie de presse et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet lors du retrait de dossier.



Jusqu'à l'acceptation ferme d'une offre, l'Université se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.



8. Notification

Elle consiste en la remise d'un exemplaire de l'AOT au titulaire.

Cette remise s'effectuera par la plate-forme dématérialisée https://www.marches-publics.gouv.fr par un envoi électronique horodaté à l'adresse mail indiqué par le candidat dans les documents de sa candidature.

9. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV B.P. 7007, 31068, Toulouse Cedex 07, France.

Téléphone : (+33) 5 62 73 57 57, Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr,

Organe chargé des procédures de médiation

CCIRA de Bordeaux

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C

Immeuble Le Pôle - 11 avenue Pierre Mendez France - 33700 MERIGNAC

Téléphone: (+33) 5 55 12 20 47

Courriel: dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

Introduction de recours

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV B.P. 7007, 31068, Toulouse Cedex 7, France.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.